



ALB Section Qi Gong

Bulletin d'Adhésion 2016-2017

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone fixe : Portable :
Date de naissance (jj/mm/aaaa) : / /
Adresse mail :

Cotisation de 171€ à l'ordre de l'ALB (dont 14,50 € adhésion ALB et 1,50 € assurance).
Certificat médical pour la pratique du Qi Gong obligatoire.

Choix	Jour	Horaire	Niveau	Lieu	Enseignant
<input type="checkbox"/>	Lundi	11h00-12h00	N2	Maison des associations. Salle Magnolia	???
<input type="checkbox"/>	Lundi	12h15-13h15	N1	Maison des associations. Salle Magnolia	???
<input type="checkbox"/> (*)	Mardi	9h45-10h45	Douceur 1	Maison des associations. Salle Magnolia	???
<input type="checkbox"/> (*)	Mardi	11h00-12h00	Douceur 2	Maison des associations. Salle Magnolia	???
<input type="checkbox"/>	Mardi	12h15-13h15	N1	Maison des associations. Salle Magnolia	???
<input type="checkbox"/>	Mardi	18h00-19h00	N1	Salle du Vau Gaillard	???
<input type="checkbox"/>	Mardi	19h15-20h15	N2	Salle du Vau Gaillard	???
<input type="checkbox"/>	Mercredi	17h00-18h00	N1	Salle des sports du Vert Buisson	Catherine Gy
<input type="checkbox"/>	Mercredi	18h05-19h05	N2	Salle des sports du Vert Buisson	Catherine Gy
<input type="checkbox"/>	Mercredi	19h15-20h15	N3	Salle des sports du Vert Buisson	Catherine Gy
<input type="checkbox"/>	Jeudi	11h00-12h00	N1	Maison des associations. Salle Magnolia	???
<input type="checkbox"/>	Jeudi	12h15-13h15	N2	Maison des associations. Salle Magnolia	???
<input type="checkbox"/>	Jeudi	11h05-12h05	N2	Collège P. Brossolette. Salle de Danse	???
<input type="checkbox"/>	Jeudi	12h15-13h15	N1	Collège P. Brossolette. Salle de Danse	???

(*) Qi Gong douceur, adapté aux personnes ayant besoin d'une pratique plus douce (douleurs chroniques, maladie, âge).

Si plusieurs horaires peuvent vous convenir, merci de cocher les cases correspondantes.

Le planning des cours est donné à titre indicatif. Il pourra être modifié en fonction du nombre d'élèves inscrits et des salles disponibles. La section se réserve la possibilité de supprimer certains créneaux horaires si le nombre de participants est insuffisant.

Êtes-vous inscrits dans une autre activité de l'ALB ? Non Oui (laquelle).....

Autres précisions :

Fait le / / à

Pour valoir ce que de droit,

N'oubliez pas de signer
le règlement, au dos

Nom :
signature :

Informations pratiques :

- Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires.
- Prévoir une tenue décontractée ainsi que des chaussettes épaisses ou des ballerines à semelles souples.
- Lire et signer le règlement interne de la section (au verso).

Le formulaire accompagné du règlement et du certificat médical sont

À envoyer à Georges Guenharo. 8 Square des Treilles. 35170 BRUZ.

Ou à déposer, sous enveloppe, dans la boîte aux lettres de la Maison Des Associations.

Ou à remettre en main propre au référent du groupe, s'il en est un, lors des premiers cours.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : **Amicale Laïque de Bruz - Section Qi Gong. Responsable : Éric Barre-Bruder - Mail : qigong@albruz.fr**

Règlement de la Section Qi Gong de l'Amicale Laïque de Bruz

Le présent règlement concerne la section Qi Gong de l'Amicale Laïque de Bruz.

Il vient en complément du règlement de l'Amicale Laïque de Bruz.

1- ADHESION

Les cours et les stages sont réservés aux particuliers, à l'exclusion des professionnels des disciplines telles que Yoga, Tai Chi, Qi Gong, donnant des cours ou animant des stages, rémunérés ou non.

L'adhésion à la section et la participation aux cours sont subordonnés à la remise du dossier d'inscription complet comprenant :

- la fiche d'inscription complétée ;
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois, autorisant la pratique du Qi Gong.
- le paiement de la cotisation (incluant l'adhésion annuelle à l'ALB et l'assurance obligatoire) ;

L'accès aux cours sera refusé en cas de non obtention du certificat médical au plus tard le 1^{er} décembre de la saison et ce jusqu'à la fourniture du-dit certificat. Le refus d'accès aux cours ne donnera pas lieu à remboursement.

Un chèque de « réservation » du montant de la cotisation est demandé en cas d'inscription via le dispositif « Sortir ». Ce chèque sera rendu lors du retour du document validé par le CCAS et du paiement du « reste à payer ». Le chèque sera encaissé en cas de non-retour du document (au plus tard le 01/11/2016) ou du non-paiement du reste à payer. La personne sera alors adhérente de la section et aura sa place réservée.

Le règlement en 3 fois et possible. Les encaissements seront effectués début octobre, début novembre et début décembre.

L'adhérent s'inscrit à un créneau horaire. Pour des raisons d'organisation, il est demandé de respecter ces créneaux lorsqu'ils ont été validés.

2- ASSURANCE

En cas d'accident survenu pendant la pratique du Qi Gong, il est impératif de se présenter au secrétariat de l'ALB muni d'un certificat de constatation de blessure au plus tard 48 h après l'accident afin d'effectuer la déclaration.

Le certificat médical demandé lors de l'inscription est obligatoire. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de non obtention de ce certificat.

En plus de l'assurance obligatoire, l'adhérent est informé qu'il a la possibilité de prendre une assurance personnelle auprès de notre prestataire d'assurance. Cette assurance est optionnelle, et son coût n'est pas inclus dans l'adhésion. Renseignements possibles auprès du secrétariat de l'ALB.

3- REMBOURSEMENT

Les désistements n'entraînent pas de remboursement sauf :

- pour mutation professionnelle (sur justificatif de l'employeur)
- pour raison de santé (justifiée par la présentation d'un certificat médical, interdisant la pratique du Qi Gong, fourni par un médecin du sport)

Dans tous les cas, tout trimestre commencé, les frais d'adhésion à l'ALB ainsi que d'assurance ne donneront pas lieu à remboursement. La cotisation (hors adhésion à l'ALB et assurance) sera remboursée au prorata des trimestres complets restants.

4- DIVERS

Tout adhérent accepte que les photos prises lors de l'activité soient utilisées et diffusées pour la publicité de la section (site internet, affichage, plaquette, presse).

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'ALB.

Le Représentant Légal

Date :

(ajouter la mention manuscrite : Lu et approuvé)

Nom, Prénom :

Signature :